

Guzargues, le 29 novembre 2012

04.67.59.61.57.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2012

Etaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, JOUANNAUD Frédérique, VIDAL Patricia ;
Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, MICHEL Claude, OLIVA Jean Paul, SANCEY
Jean Marc, OLLIE Christophe

Excusé : VIEIRA Dominique (pouvoir à Pierre ANTOINE),

1 – Approbation du compte-rendu du 12 Juillet 2012

Le compte rendu de la séance du 12 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport annuel du Syndicat Mixte Garrigues Campagne

Monsieur le Maire présent au Conseil Municipal les rapports annuels du Syndicat Mixte
Garrigues Campagne de l'année 2011.

Voté à l'unanimité.

3 – Résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux pour l'aménagement de
la place de la Mairie pour lequel a été lancé un avis d'appel public à la concurrence en application de
l'article 28 du Code des Marchés Publics de travaux inférieurs à 49.999 €HT.

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 Septembre
2012 et a proposé d'attribuer le marché de travaux à la société Colas Méditerranée pour un montant de
42.514,75 €HT.

La commission d'appel d'offres a proposé le classement suivant :

- 1^{er} : société Colas Méditerranée,
- 2^{ème} : Société Screg
- 3^{ème} : Société Razel Bec SA

Le Conseil Municipal valide le dépouillement et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise COLAS d'un montant de 42.514,75 € HT ainsi que toutes les pièces y afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

Voté à l'unanimité.

4 – Devis pour l'achat d'oliviers pour la place de la mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et l'embellissement de la place de la mairie il est nécessaire d'effectuer l'achat d'oliviers. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la pépinière Ruiz d'un montant de 2.800,00 € HT pour 4 oliviers de 150 ans.

Voté à l'unanimité.

5 – Taxe sur les déchets réceptionnés à l'ISDND de Castries

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 1^{er} Août 2008, le Conseil Municipal avait institué une taxe sur les déchets réceptionnés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Castries, et, en accord avec les communes concernées, avait réparti le produit de la taxe de la façon suivante :

| | |
|----------------|---------|
| - Guzargues : | 42,50 % |
| - Castries : | 42,50 % |
| - Montaud : | 7,50 % |
| - St Drézéry : | 7,50 % |

La loi des finances n° 2010-1657 du 19 Décembre 2010 a modifié par son article 116 l'article L 2333-96 du code général des collectivités territoriales qui fixe désormais des seuils planchers dans les clés de répartition du produit de cette taxe : la commune d'implantation de l'ISDND ne peut désormais percevoir moins de 50 % du produit de la taxe et chacune des communes riveraines concernées moins de 10 %.

Aussi, les délibérations concordantes prises en 2008 n'ont à ce jour plus de fondement légal, et, il convient de déterminer une nouvelle répartition de cette taxe.

En accord avec les communes concernées, Monsieur le Maire propose au Conseil de répartir le produit de cette taxe de la façon suivante :

| | |
|----------------|------|
| - Castries : | 50 % |
| - Guzargues : | 30 % |
| - Montaud : | 10 % |
| - St Drézéry : | 10 % |

Guzargues bénéficie du maximum accordable par la loi

Voté à l'unanimité.

6 – Nouveau tracé du sentier d'interprétation réalisé par la communauté de Communes du Grand Pic St Loup sur la commune de Guzargues.

Suite à des refus de propriétaires et afin de faciliter l'obtention des autorisations de passage pour le sentier d'interprétation financé par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup le tracé doit être légèrement modifié.

Voté à l'unanimité.

7 – Questions diverses

RAS

La séance est levée à 00h45